CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES APPAREILS A VAPEUR. - Le ministre des travaux publics vient de soumettre à la signature du président de la République un décret tendant à réglementer l'emploi des appa-reils à vapeur autres que ceux placés à bord des

Désormais, lorsque plusieurs générateurs de vapeur, placés à demeure, seront groupés sur une conduite générale de vapeur, en nombre tel que le produit formé, en prenant comme base du calcui le timbre réglementaire le plus élevé, dépasse le nombre 1800, les générateurs seront répartis par séries correspondant chacune à un produit au plus égal à ce nombre; chaque série sera munie d'un clapet automatique d'arrêt, disposé de façon

d'un ctapet automatique d'arret, dispose de laçon à éviter, en cas d'explosion, le déversement de la vapeur des séries restées intactes. Lorsqu'un générateur de première catégorie sera chauffé par les flammes perdues d'un ou plusieurs fours métallurgiques, tout le courant des guz chauds devra, en arrivant au contact des tôles, être dirigé tangentiellement aux parois de la chau-dière.

A cet effet, si les rampants destinés à amener A cet ettet, si les rampants destines à amende les flaumes ne sont pas construits de façon à as-surer ce résultat, les tôles exposées aux coups se-ront protégées, en face des débouchés des ram-pants dans les carneaux, par des murattes en matériaux réfractaires, distancès des tôles d'au moins environ 50 millimètres, et suffisamment de gaz chauds prennent des directions sensible-ment tangentielles aux surfaces des tôles voisines,

avant de les toucher. Un délai de six mois sera accordé aux propriétaires des chaudières, existant antéricurement à la promulgation de ce nouveau règlement, pour se conformer aux prescriptions ci-dessus.

Brevet de capacité. - Mlle Julie Thomas, élève des Dames de la Sagesse de la rue de la Re doute vient de passer avec succès ses examans pour l'obtention du brevet de capacité. Nous constajons avec plaisir ce résultat qui fait

honneur à l'excellent enseignement d'une institu-tion jouissant à Roubaix d'une légitime réputa-

Les courses de Roubaix auront lieu comme à l'ordinaire, sur l'Hippodrome de Wattrelos, le Dimanche 8 août. Le lendemain lundi, le Club hippique organisera une course d'habits rouges.

Ecole de natation .- Journée de samedi 10 juillet — Température de l'eau: 8 h. matin 21 1₁2°. — Midi, 22 7°. — 4 h. soir, 23°.

Une découverte qui se heurtera à l'incrédulité — Dans notre numéro du 24 mai der-nier, nous parlions de la déconverte faite par MM. Ceuppens père et fils, de notre ville, qui prétendaient avoir trouvé le moyen de regarnir d'une chevelure normale les crânes les plus dénudés.

A cette époque, nous avons fait de très grandes réserves sur la possibilité des résultats obtenus et à obtenir; aujourd'hui nous devons convenir que les expériences répétées de MM. Ceuppens ne peuvent laisser aucun doute sur la réalité de cette

decouverte interessante.

MM. Ceuppens possèdent déjà un grand nom-bre d'attestations de personnes à qui la repousse de leurs cheveux a inspiré des certificats pleins de reconnaissance. Nous ne pouvons les mentionner ici, mais MM. Ceupens tiennent à la disposition du public ceux que la discrétion ne lui ordonne

Voici quelques cas de guérisons très remarqua-

M. J.-B. Debruy, 43, rue du Nord, à Croix, est âge de 25 ans. Depuis l'âge de 14 ans il a perdu tous ses cheveux, à la suite d'une maladie, et il était obligé de porter perruque pour dissimuler son infirmité. La guérison de M. Debruy est anjourd'hui radicale et ses cheveux sont aussi èpais que s'il ne les avait jamais perdus. Sa tête a été rasée plusieurs fois — cette opération faisant partie du traitement — et cependant ses cheveux ont un bon centimètre de longueur. Inutile de ont in bon centimetre de longueur. Intité de dire qu'il a jeté sa perruque an diable. Scule, cette guérison scrait concluante, M. Debruy n'était pas chauve, il n'avait pas l'ombre d'un cheveu. M. Désiré Massey, rue des Fossés, 38, à Rou-baix, est âgé de 58 ans et d'une santé très chance-

laute. Malgre son age et son état morbide, l'expé rience a parfaitement réussie et le résultat était appréciable au bout de quinze jours de traitement.

M. Henri Neetens, rue Decrême, 136, à Roubaix, est également guéri d'une calvitie complète. Le traitement sera terminé dans quelques jours ser traitement sera terminé daus queiques jours seu-lement. L'application du procédé Couppens a été commencé il y a 4 mois, mais sa tête n'a pas été rasée; ce qui a prolongé les opérations. M. X..., 42 ans, négociant à Roubaix, est satis-fait du résultat. Le traitement a duré 7 semaines au lieu de 3 mois, période que MM. Ceuppens avaient jugée nécessaire à la réussite. M. E. D..., 30 ans, employé de commerce à Roubair est évalement graje; d'une calvitte Ses

Roubaix, est également guéri d'une calvitie. Ses amis se sont moqués de lui au début; à présent il rit le dernier.

Inutile de continuer l'énumération. Ce qui pré-

cède suffit pour démontrer que le produit de MM. Ceuppens n'a rien de commun avec les panacées qui surgissent tous les jours et qui, au dire de

leurs inventeurs, sont aussi fameuses pour les

cors au pieds que pour la pousse des cheveux.

La découverte de MM. Ceuppens aux un retentissement considérable lorsqu'ils seront parvenus, au moyen de nombreux succès, à vainoré l'incrédalité et le mauvais vouloir, sort de toute véritable découverts.

ble découverte. Ajoutons que le produit employé par MM. Ceup-Ajouons que le produit employe param. Ceup-pens ne contient auoun principe toxique. Pour nous prouver son innocuité, M. Geuppens fils en a absorbé un petit verre devant nous. MM. Ceuppens recoivent tous les jours, rue St-Eleuthère, n° 5, derrière l'église Sainte-Elisa-

beth, le maiin, de 9 à 11 heures, et l'après-midi, de 2 à 4 heures, sauf le dimanche où ils ne sont visibles que le matin.

Poinson-lez-Grancey, par Auberive, (Haute-Marne), le 14 mars 1886. — « Tout me faisait mal : je ne digérais pas et l'estomac me faisait souffiri toujours; j'avais constamment des envies de vomir; je ne pouvais plus marcher, je ne dormais plus, j'étais sur le point de ne plus pouvoir travailler. Depuis que je prends vos Pitules suisses à 1 fr. 50, ma guérison est certaine; aussi j'engage tous les malades à en prendre. J'au-torise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Gram-mont, à Paris, à publier ma lettre. Marinor. » Légalisation de la signature par M. le Maire de

A l'Hôpital à 8 ans

 Chandray (Vosges), le 20 juin 1886. — J'ava's des battements de cœur depuis mon bas-àge; à 5 ans, les médecins me défendaient de jouer avec les autres enfants; à huit ans, j'ai été à l'hôpital, et toujours sans être guêrie. Ayant entendu vanter l'efficacité des Pilules suisses, J'en zi fait voir trois boites à 1 fr. 50; elles m'ont complétement guêrie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont à Paris, à publier ma lettre afin que ceux qui souffrent de la même maladie pren-nent ses excellentes Pilules suisses. Maria Létang. Signature légalisée.

TOURCOING

Conseil municipal.—Séance du 10 juillet.— Les conseillers ne pourront pas réellement se pi-quer d'exactitude. Convoqués pour huit heures, c'ast seulement à neuf neures et quelques minut-qu'ils prennent place dans la salle et a nombre strictement necessaire pour sieger regulière ment. La sèance s'écop'e sans donner aucun incident

Le conseil donne un avis favorable à l'accepta-

consen donne un avis lavorable à l'accepta-tion par les administrateurs des hospices et du bureau de bienfaisance de legs faits par Mme Dubrulle-Plet à ces établissements de charité. Il renvoie à la commission des finances la de-mande de subvention formée par la société de gymnastique en création la Jeunesse Tourquen-

Il vote la crédit nécessaire pour l'entretien d'un chemin d'intérêt commun et accorde pour le fils d'un employé du scrvice des eaux détaché à Bousbecques, une demi-bourse d'interne au Lycée

Au nom de la commission des finances, M. Dewyn propose de donner un secours annuel et Dewyn propose de donner un secours annuel et renouvelable de 150 fr. à un pompier, M. Rendet; d'allouer une indemnité de 160 fr., à l'ex-brigadier de police Millescamps.

ne ponce mittescamps.
Il conclut à l'approbation des comptes de gestion
de la caisse des retraites des employés municipaux
et des caisses des retraites et de secours des Sapeurs-pompiers.

Pour la même commission, M. Dessauvages propose la continuation du bail aux occupeurs ac-tuels d'une maison appartenant à la ville ct sise ruede Tourasy, 12. Ces rapports sont adoptés sons discussion, sauf

toutefois celui qui concerne le pompier Pers et pour lequel M. Masquilier présente quelques ob-servations et prend en mains la défense du subor-

nistratif de l'exercice 1885 et le budget supplémentaire de 1886.

La lecture se fait au milieu de l'inatiention générale. Le bruit des conversations nous empêche souvent de saisir tous les détails de ce long document hérissé de chiffres. Nous avons neanmoins ment herisse de chimees, troudendres qu'extra retenu que les recettes, tant ordinaires qu'extra ordinaires et supplémentaires, ont donné en 1887 one plus value de pres de 200,000 manural les vient d'augmentation produite par l'extra, les services des eaux et du gaz, le conditionnement et les droits de places. Quand aux dépenses, elles ac-cusent sur les prévisions budgétaires, une écono-mie de 130,000 france auviron. Le budget supplémentaire de 1886 se solde par

un excédent en recettes de 256,572 fr. 03. Sur cet excédent il sera prélevé la somme n'ecssaire pour liquider plusieurs comptes d'entreprises déjà an-ciennes concernant les écoles, les halles et l'Hôtel

Il est donné acte au maire du dépôt de ces rapports qui seront imprimés et soumis à l'examen de la commission des finances. Le Conseil décide qu'il se réunira lundi à huit

heures du soir, pour l'adoption du procès-verbal de la dernière séance qui n'a pu lui être soumis aujourd'hui et la séance est levée à 10 heures et

Les courses de Tourcoing sont fixées cette année au dimanche 22 août.

Croix-Rouge. — Samedi matin, deux indivi-dus se présentaient à l'estaminet de la Croix-

Blanche et demandaient qu'on leur preparat de la

viande qu'ils apportaient. Tandis que la maîtresse de la maison obtempe rant à leur demande, était occupée dans la cui rant à leur demande, était occupée dans la cui sine, nos deux individus fouillèrent dans le iiroi du comptoir, en enlevèrent une somme d'argent ez ronde et s'esquivèrent. La cabaretier assez ronne et sesquiriente. La constituer qui avait vu le manège se mit à la poursuite des vo-leurs et put rontrer en possession d'une partie de l'argent dérobé, mais nos individus s'échappèrent. s sont connus et la gendarmerie s'est mise immé diatement à leur recherche. Circonstance asser bizarre, l'argent volé consistait en pièces de 5 francs en argent et la restitution fut faite en piè-

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. HEDDE Audience du samedi 10 juillet 1886.

Le premier feu l'un conscrit du bataillon scolair Un jeune soldat du bataillon scolaire de Lille avait Un jeune soldat du bataillon scolaire de Lille avait été toucher pour monsieur son papa une somme de 279 francs. Fier du trésor, comme l'âne qui portait l'argent de la gabelle, il étalait à tous les yeux deux billets de cent francs et des louis d'or éclatants. Il alla d'abord à l'Ecole de natation. Il en sortit, voléde 79 francs. La leçon aurait du lui suffire. Mais quand on est sur la pente on s'y laisse glisser.

Notre jeune conscrit venlut faire la noce, mais une noce véritable. Le soir venu il ne rentra pas au logis paternol. Deux créatures attrayantes l'attirérent dans leur fliets. Sept boutelles de champagne célébrérent cette première victoire.

A quaire heures du matin, rompu, cassé, n'en pouvant plus, ayant tout perdu, billets de banque, louis

vant plus, ayant tout perdu, billets de banque, louis et la menue monnaie, il alla chez son pere qui dui administra une verte correction ponetire rentré tard. Mais ce fut bien une sutre histoire quand il apprit

que ses 279 francs étaient perdus. Il lui fit passer un interrogatoire en règle. Il prit le nom des deux aimables enjoleuses. On les poursui-vait aujourd'hui comme voleuses. Elles sont acquit-

A propos de lapins volés à Sainghin Le garde-champôtre. — Oui, Monsieur le Président es lapins volés ont é é reconnus par le maire et par

a mere. Le Président. — Expliquez-vous? Le garde-champêtre. — Les leune

Le garde-champétre. — Les jeunes de lapins volés appartenaient — u maire. Ils étaient gris d'ardoises. Il les parfaitement reconnus. La mère les a reconnus aussi, paree qu'ils se sont mis à têter dès qu'on les lui a présentés.

Acquitté

Acquitté
Un sieur X... était poursuivi aujourd'hui en police
correctionnelle comme coupable de proxénétiame. Il
vivait, disait l'accusation, de la prostitution d'autrui.
Cétait à Roubaix, en compagnie de la fille R..., expulsée depuis sur la demande de M. le commissaire
central avil excensi un huitour compagnie.

contral, qu'il exerçait son honteux commerce.

Le défenseur démontre au tribunal que dans la nouvelle loi de 1885 deux éléments sont nécessaires pour le délit de proxinétisme l'el flagrant délit, 2º Thabitude. O., les éléments de culpabilité manquent. Il est acquitté.

Trop de zèle

Devriès, cabarétier dans la rue des Longues-Haies, suit trop flüèlement les arrêtés municipaux pre cri-vant aux cabaretiers de mettre à la porte les ivrognes. Il a mis un ivrogne à la porte de chez lui, mais sans L'homme qui titubait s'est blessé en tombant sur le

Deux chopes pour trols sous

Joseph Statebaer, cabaretier à Roubaix, avait servi ux chopes à Henri Dhoudt et Farvaeque. Ils los dérent et déclaréront qu'ils n'avaient que trois is. Colère du cabaretier. Réplique des deux con-

mateurs. Alors, Monsieur le président, Dhondt il m'a donné une calotte qui a envoyé mon tête dans les bouteilles et Farvacque il m'a donné un como de chaise. » Far-vacque et Dhondt sont condamnés à 25 fr. d'amend*. Maitre Carrel

CORRESPONDANCE

Les articles publies dans cette partie du sournil

L'épuration des caux

Monsieur le rédacteur,

La question d'épuration des caux de l'Expierre,
émeut tous lex esprits dans ce moment à Roubaix et
Tourcoing. Elle est d'une gran-le importance.

Il s'agit, en effet, d'une dépense évaluée 600 000 fr.
comme installation d'usinc, et puis d'une autre dépense d'exploitation que les ingénieurs estiment devoir être de 270.000 fr. par an, sour recours, contre
les industriels qui corrompent les eaux de l'Epierre.
Que va t-il se pas-er l'e voiei:
L'usine une fois organisée et fonctionnant, des procès interviendront, car on ne voudra pas payer sous
des préfettes quélconques; on fera duver les procès,
2, 4, 6 ans et plus.
Nous devons supressan con-

As preceded the second of the

sidérable en pure perte. Qu'on y pienne garde, c'est là que nous allons fa-

L'idée qui prévant de toute part, c'est de mettre les Interesses an demoure d'épurer leiurs eaux maissin soit qu'ils le fassent eux-mômes dans leurs propusius, soit qu'ils le fasse collectiquement au moy d'un syndicat.

Un contribusble

> Roubaix, le 9 juillet 1886. Monsieur le Directeur du Journal de Roubais,

J'ai lu dans vos deux derniers numéros deux lettres relatives à l'épuration des eaux de l'Espierre qui me

paraissent devoir résumer l'opinion de la presque totalité des contribuables de Roubaix-Tourcoing aux arguments qu'y produisent leurs auteurs, on pourrait encore en fouruir d'autres qui, tous ensemble, prouveraient d'une manière indéniable, qu'il y aurait eu justice criante de faire peser la dépense sur le commun des contribuables plutôt que sur ceux qui ont provoqué cet état de choses.

D'abord n'y a-t-il pas des réglements de Préfecture qui obligent les industriels du Nord à avoir des bassins de décantation et à traiter les eaux par la chaux pour précipiter les matières étrangères ou nuisibles?

Ces réglements sont appliqués et même sévère nent, à tons les usiniers riversins des cours d'eau ou canaux placés sous la droction des Ponts-et-Chaus

degliaca piaces sols la treation test il exception?

Depuis vingt ans et plus les poigneurs de teintures de Roubaix jouissent, sur ce point, de la plus parfaite impunité, ne serait-il pas temps de les faire rentrer

mpunité, ne scrait-il pas temps de les laire rentrer lans le droit commun ?

De plus, l'usine projetée sera-t-clle suffisante et pourra-t-elle accomplir l'épuratien lorsque des pluies orrentielles viendront se mêter à toutes les eaux saturées de toutes sortes de détritus ?

La loi est unce et ne saurait avoir diverses interprétations, or le confluent du riez avec le canal se trouve sur le teritoire français, il doit relever, par conséquent de la direction des Ponts-et-chaussées.

J'espère donc qu'il y aura bon nombre degensassez gravement intéressée à cette question pour faire circuler des pétitions adressées a M. l- Préfet du département du Nord,

Veuillez sgréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance

Veuillez sgréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération. Un contribuable.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Audience du rendredi 9 juillet 1886 Présidence de M. BALET

Le Conseil de présente du Nord a eu à statue endredi sur quelques affaires intéressantes. L'affaissement de la Searpe

L'inffulssement de la Seurpe
Depuis quelques années déjà, les rives de la Scarpe
s'affaissent d'une façon inquiétante: le service des
ponts et chaussées du Nord s''
au voisinage desconre
et d'Aniche
die , «, comme les travaux de réjection des
pour absorbent chaque année des sommes importantes, l'administration réclame aux deux compagnies une somme de 6,470 fr.
M. Gruson, ligénieur en chef de la navigation, établit que l'affaissement de la Scarpe est fort sensible cl
l'attribue au voisinage des mines; les directeurs des
deux Compagnies protestent énergiquement; finalement, le Conscil ordonne une expertise.

Les élections de Solcennes

Les élections de Solesmes

Les élections de Solesmes

Le Conseil est appelé à statuer sur une protestation émanant des sieurs Besse et consorts contre l'élection des deux adjoints au maire de Solesmes. Cette protestation se base sur ce fait que le Conseil n'était pas complet au moment de l'élection : un conseiller, M. Abel Gambier, avait cessé de faire partie de l'assemblée municipale, car il avait été déclaré auparavant adjudicataire des travaux de réparation des chemins vérisaux.

M. le maire de Solesmes profeste par lettre contre cette oltégation : un arrêté du Conseil d'Etat en date du Soût 1855 a déclaré que les adjudicataires des travaux des chemins vicinaux ne pouvaient être assimilés aux adjudicataires detravaux communaux; que par suite. M. Abel Gambier avait encore le droit, au moment de l'élection de faire partie de Itasemblée municipale, et que l'élection était régulière.

Après avoir entendu M' Werquin, qui a seutenu la protestation, et M' Basquin, qui se présentait pour lés adjoints de Solesmes, le Conseil a mis l'affaire en délibéré.

Chambre de Commerce de Tourcoing Séance du 18 juin 1886

en cas d'accident ; elle se rangerat volontiers a l'aus qui s'y trouve exprimé.

Décide que le programme des prix, pour 1887, de la société d'encouragement pour l'industrie nationale sera trasmis aux journaux.

Est informée par le ministre du commerce qu'un musée commercial vient d'être fondé à Rosario (République Argentine).

Classe dans ses archives l'annuaire colonial des possessions fronçaises: Nossi-Bé, Mayotte, Cochinchine, Guyane, Martinique.

Regoit information du mouvement des magasins généraux pendant le mois de mai:

généraux pendant le mois de mai: Se partage les circulaires de la Chambre de St-Etien-ne sollécitant des souscriptions pour extension à don-ner au commerce d'exportation dans l'extrême O ient : Autorise son président à faire imprimer les anna les de 1885 et désigne une commission de 2 membres (MM. Herbaux et Scalabre) pour vérifier les épreuves le cette publication : Entend le rapport de M. F. Dubuille sur l'avant

Entend le rapport de M. F. Dubuille sur l'avantprojet d'épuration des eaux de l'Espierre. Les conclusions de ce travail sont pour l'emploi d'un système chimique. Les frais devront être à la charge de
l'Etat : la question de l'assainissement des cours
d'eau étant internationale. Ultérieurement, la chambre se réserve d'émettre son ôpinion sur le choix à
faire du système chimique d'épuration à employer.
Sur le rapport de M. L. Bernard, estime qu'il n'y a
point lieu de se monirer favorable au projet de loi
concernant l'arbitrage obligatoire, les parties intéressés ayant, avec la législation actuelle, tous les
moyens de faire valoir ses droits:
Alopte les comptes de l'exercice 1885 et le budget
de 1887 de la chambre et de la Boarse de commerce.

NORD

NOS DÉPUIÉS. — M. Legrand de Lecelles a été chargé par la Se commission d'initiative de faire le rapport sur la proposition de loi, portant modification des articles 181, 505, 506, 507 et 508 du code d'instruction criminelle et des articles 11 et 91 du code de procé lure ocivie, relatifs aux crimes ou délits, commis pendant la durée des audiences.

Nominations judiciaires. - Sont nominée suppléants de juge-de-paix: à Bergues M. Tengnave; à Tourcoing, M. Lombard; à Armentières, M. Chasse; à St-Pol, M. Carpentier.

La division du canton de Bouchain. -Jeudi, le Conseil d'Etat a donné un avis favorable au principe de la division du canton de Bonchain, et à la création d'un nouveau cauton ayant Denais

rour chef-lieu.

Il poursuit actuellement l'étude de cet important projet, afin d'établir ses propositions, tan pour la répartition équitable des 21 communes e la délimitation de chacune des deux circonscrip-tions cantonales, que pour la satisfaction à donne aux intérêts des officiers ministériels.

Armentières. — La conférence de M. de Cassagnac. — Au dernier moment, nous apprenons que, par ordre da ministre de l'intérieur, la l'ompagne du Nord a supprimé le l'Essis spécial qui, devait partir de Lille à 2 h. 32, pour Armentières. Afiu de remédier à cet inconvénient, la commission d'organisation a décide que la conférence commencerait seulement à quatre heures et demie très précises.

mission d'organisation a dècidé que la conference commencerait soulement à quaire heures et demie très précises.

Nos concitoyens pourrout alors prendre le train qui part de Lille à treis heures 37 minntes.

— Le nommé Waelens, d'Armentères, âgé de 17 ans, ayant été congédie de l'atelier dans lequel il travaillait, fut tellement impressionné qu'il n'osa rentrer chez lui où il craignait un fècheux accueil.

accueil. Son imagination se frappa au point qu'il résolut d'en flair avec une vie que sa famille lui rendait isupportable. Il se rendit au pont duchemin de fer belge et se

jeta dans la Lys.
Peu de temps après, son corps fut repeché par des ouvriers, sur la rive française. L'esprit de co pauvre garçon était extrèmement borné.

Fourmies. — Un fils de l'un de nos bons fila-teurs de Fourmies y a célébré sa première messe. Ce nouveau prêtre M. l'abbé Louis Legrand, est le fils de M. Legrand-Rouez.

Maubeuge. — Le ministre de la guerro vient de décider que le délachement du 84e régiment d'infanterit à Maubeuge, actuellement composé d'un bataillon (bataillon disponible), sera porté à un bataillon et deux compagnies à partir du 15 cetobre 1886.

cctobre 1886.
Ces deux compagnies, prélevées sur la portion du 81e stationnée à Avesnes, seront relevées tous les trois aus à partir d'octobre 1886, en même temps que le bataillon disponible du régiment.
Cette augmentation de garnison de la place de Maubeuge a pour but d'assurer d'une manière permanente la garde des forts détachés au moyen d'une compagnie qui sera relevée tous les mois.

BELGIQUE

La commission du travail a fait son enquête La commission du travail a lait son enquete ier à la Louvière, un des principaux centres ou-riers de Belgique. Un millier d'ouvriers charbonniers se sont réu-

Un millier d'ouvriers enardonniers se sont reu-nis en meeting et ont délegué d'ix-sept d'entre eux pour les représenter devant la commission. Ces délègués ont présenté les revendications sui-vantes, sur lesquelles ils sont unanimes : 1. La fixation d'un maximum de huit heures do

avail; 2. Un minimum de salaire de 4 à 5 france par jour ette somme leur parait indispensable à l'ouvrier our pourvoir à son entretien et à celui de sa fa 3. Le suffrage universel, qui permettra à l'ouvrier d'intervenir dans les affaires publiques.

amtervenir dans les silates puoliques.

Les ouvriers ont répondu à toutes les questions, ce qui prouve que tous ne saivent pas le mot dordre donnépar le conseil général du parti ouvrier.

Le conseil général organise, d'ailleurs, une enquête à part et fera connaître ensuite les résultats de ses informations.

Gand, — Les socialistes de Gand préparent une grande manifestation pour fêter M. Domela Nieu-wenhuys, le socialiste hollandais, qui arrivera à Gand lundi dans la matinée.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 10 juillet. — Hélène Bradt, rue de la Balance, cour Desaint, 5. Jules Vandenbulcke, rue de la Perche, cour Briet, 19. — Léon Dupriez, rue de Barbieux, 1. Mariages du 10 juillet. Vanmarck, 32 ans, tisserand, rue de France, 56, et Reine Demets, 27 ans, soigneuse, chemin des Cou-teaux, 17. — Jean Debusschere, 23 ans, ajusteur, rue teaux, 17. — Jean Debusschere, 23 ans, ajusteur, rue Richard Lenoir, 9, et Céline Dedack, 21 ans, sans profession, rue de Croix, 66. — Arthur Destailleur, 23 ans, fileur, rue Vallon, 19. et Pfilomêne Barbieux, rue Vallon, 19. — Joseph Delaey, 21 ans, liecur, et Blancha Rousseau, 20 ans, soigneuse. — Déclarations dedècès du 10 juillet. — Gibert Branche, 5 mois, rue de Ma-Campagne, cour Durot, 4. — Marie Defooz, 1 an, rue des Sept-Ponta, 191. — Cèment Verleye, 75 ans, Hôtel-Dieu. — Delatire, présenté sans vie, Place Chevreul.

Croix. - Déclarations de naissances du 2 au willet. - Louis Froment, rue de la Chasse. - sa Tonneau, rue du Tonkin, 16 - Julia Lemaire, Basse. - Publications de mariages du nue Busse. — Publications de mariages du 4 juillet. — Jean-Baptiste Demorticr. 26 ans, journa-lier, et Marie Dicrick, 22 ans, tisserande. — Mariages du 8 juillet. - Adelson Senacq, 23 ans, comp able, et Rose Lomay, 21 ans, sans profession. — Déclarations de décès du 2 au 9 juillet. — Flore Betrarations as duces at 2 aw Junter. — Horie Bourgy, 4 ans 9 mols, rue de Lille. — Marie Vandeputte, I an, rue de Maubeuge. — Auguste Deleacluse, 2 mols, rue I'Ep uile. — Henri Speleers, 9 mois, rue du Progrès. — Albert Deschamps, 2 ans, rue Charles Quint. — Léon Deronne, 7 ans. à l'Allumette. — Marie Lauridan, 3 mois, Grande-Rue, cour du Patric Lauridan, 3 mois, Grande-Rue, cour du Patric Lauridan, 2 mois, Grande-Rue, cour du Patric Lauridan, 3 mois, Grande-Rue, cour du Patric Lauridan, 2 mois, Grande-Rue, cour du Patric Lauridan, 3 mois, 6 mois,

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 10 juillet, — Clémence Duthoit, rue Delhaye. — Rachel Descamps, rue de la Ferme. — Eugène l'Atris, rue Ciaude Bernard. — Mariages du 10 juillet. — Henri Decettiquies, 26 ans, rattacheur, et Marquerite Pellet, 25 ans, solgenuse. — Jean-Baptist Lejour, 27 ans, fileur, et Joséphine Vandenoue, 22 ans rattacheure. — Honri Durge, 24 ans, fileur, et Clémence. heuse. - Henri Dumez. 24 ans, fileur, et Clémenc nquesnoy. 23 ans, cuisinière. — Gustave Desur-ont, 31 ans, magasinier, et Eudoxie Cau, 30 ans, archande. — Déclarations de décès du 10 juillet. - Marie Vanlède, 4 an 4 mois, rue du Til-leul. - Henri Plouvier, 4 mois 21 jours, rue de l'A-

Bondues. - Déclarations de décès du 1" au Bondies. — Philomène Gecregat, au Moulin Cardon. — Julie Facon, au chemin du Molinel. — Mariagos. — Albert Blondeau, 21 ans, journalier, et Nathalie Deleu, 20 ans, journaliere. — Jean Dumont, 25 ans, journalier, et Angèle Vrielynck, 19 ans, journalier. — Déclarations de décès du 1 22 10 juillet. — Honorine Grouzé, 31 ans, journalière, à Payelle. — Léonie Dufermont, 5 mois, sentier de l'Eglise.

Bousbicque. - Déclarations de naissances du 3 au 10 juillet. — Jeanne Depratère, aux Boist. — Mariages. — Néant. — De larations de décés du 3 au 10 juillet. — Maurice Houset, 7 mois 6 mois, rue du Rivage.

mois, rue du reage.

Flers. — Déclarations de naissances du 5 au
10 juillet. — Valentine Roussel. — Louis Poreau.

— Mariage du 5 juillet. — Jean-Baptiste Pellart, et
Rosalie Mahut. — Déclarations de décès du 5
juillet. Charles Gilleman, 24 ans.

Convois suncbres & Obits

Les anna et connaissances de la famille WARTELLE-DUPONCHEL qui, par orbbit, n'auraiou par requ de DUPONCHEL, venve de M. Louis WARTELLE, d'evedée à Hem, le 9 juillet, 1986, dans sa 79 année, ariministrée des Sacrements de notre mère la Saiote-Eglise, sont priès de considérer le présent sus commes en tenant lique et de bien vouloir assister aux Convoi et Services solentiés, que surroui [len le liudi 21 sociemes et enant lique et de bien vouloir assister aux Convoi et Services solentiés, que surroui [len le liudi 21 sociemes et enant lique et de bien vouloir assister aux Convoi et Services solentiés, que surroui [len le liudi 21 sont per le liudi l'aux de l'entre de l'entre

ca la même église.

Lès familles Rousseaux-Rémy e. Wattine-Rousseaux
ferent celcher un Obit soleanel Anniversire en legius
Sainte-Elisabeth, a Routsti, e. lundi 12 june
18 june 18 ju

Un Ohi soleanel Anjuverasire sera célèbré en l'église Sainte-Elisabeth, à Re tbaix, le lundi 12 juillet 1886, à 9 heures, pour le repes de l'âme de Monsieur Jules l'idore-Joseph MEURISSE, époux de Dame Rosalle LANCELLE, décêde à Tournal, le 23 juin 1885, dans as 43 annés, administre des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considerer le présent aris comme cu lecant lieu.

un outre comme es tenant lieu.

Un obit solemnel du Mois sera célèbré en l'église Saint-Sépulore, à Roubaix, le mardi 13 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Anne Marie FLORIN, épouse de M. Jean-Baptiste DUBRUNFAUF, decèdée à Foubaix, le 5 juin 1883, dans sa 55 année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.

Les pérsonnes qui, par oubli, l'auraient par requ de lettre de faire part, sont pritées de considérer le présent avis comme ce l'enant lieu.

avis comme en lenant lieu.

Un Obit solemnel du Mois sera célèbré en l'égl: se Sainte Elisabeth, à Roubaiz, le mardi 13 juillet 1886, à houres 182, pour le repos de l'àsai de Monsieur Constantin-Joseph MILS, Officier d'Académie, ancien directeur de l'Académie e peisture de Roubaix, èpux de Dame Isabelle THIELS, decéde à Roubaix, èpux de dans a 70 année, administré des Sacrouents de notre n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont privée considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solemel du mois sera cólèbre en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 1? juillet 1896, à 9 henres 12, pour le repos de l'ame de Mad moiselle Marte FARVAQUE, décède à Roubaix, le 18 juil 1896 à 1 age de 21 ans et à mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les persoanes qui, par esbli, n'auraient pas recy de lettre de l'aire-part, sont priées de considerer le préeon avis comme en leanat lieu. **有效的证明**。在这种的

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS GERMERIE ALFREG RESOUR. — AVISGRATUIF ians le Journal de Roubaix (Grande édition), et du niel Petit Journal de Roubaix FAITS DIVERS

On mande de Niort à la Petite France que hier oir, à ouze heures, un train de marchandises ennut de Poitiers a heurte en gare de Niort des ragous chargés des voitures d'une ménagerie pobulante.

ambulante.

Ces voilures contensient quetre l'ous, un singe, et deux chevaux. Elles ont été renversées, ainsi que de wagons charges de tuiles.

On juge du tumulte qui a du régner dans la ménagerie. Quand on a commencé à se reconnaitre au milieu des débris de toutes toutes sortes, on a vu qu'un lion était légèrement blessé et que le singe avait la queue coupée.

que le singe avait la queue coupée.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, un nommé Giacomo, sujet italien, contre bandier, demeurant à Merles (Meuse), vouint passer le Chiers avec une charge, près de Villette. Deux douaniers le poursuivaient vivement; serré de près, Giacomo se jeta résolument dans la rivière, afiu de s'échpper. Ses forces le trahirent dans le courant de l'eau. Les douaniers, le voyant près de perir, l'ui tendirent leurs bâtons; mais le malheureux refusa, préférant se laisser aller au fil de l'eau que d'être pris. etre pris. Son cadavre fut retrouvé seulement le lende-

son cauvre int retrouve sequential is enui-mann. Cet individu possè lait une petite fortune que l'on estime à une trentaine de mille francs. Toutes ces économies out êté amissées en faisant la fraude. C'était un habile contrebandier fort connu dans toute la contrée. Deux romancières en herbe. - Marie T.

Deux romancieres en nerne. — Marie T..., agée de onze ans. demeurant chez sa grand'mère, concierge, rue Vivienne, et Pauline A..., agée de treixe ans, demeurant chez ses parents, rue Saint-Denis, à Paris, avaient quitté leurs familles, vers midi, pour se rendre à l'école.

Ces deux enfants ne rentrèrent qu'à huit hea-On devine quelle fut l'anxieté de : parents en les

Voici le récit fantastique qu'elles firer t: En passant rue des Forges, elles avaient ren-contre deux indivitus qui firent comasissance avec elles; puis, l'un d'eux leur donna à respirer le contenu d'un flacon qui les endormit immédiate-

Etant revenues à elles, clies se trouvèrent dans

dement le vestibule, entra dans le salon avec un mouvement brusque, et vit sa belle-mère et Louis qui lisaient tranquillement au coic du feu. A sa ue, ils relevèrent la tête et Livadia lenr jela sourdement ces mots:

Onand elle arriva an châtean, ses sourcils fron-

sés témoignaient de sa colère ; elle traversa rapi-

- Il arrivera malheur à Langelle ! on a voulu tuer les cigognes! Louis s'approcha d'elle; il eut peine à lui faire expliquer la scène qui l'avait si douloureusement frappée; une sombre irritation, une crainte superslitieuse l'avait saisie, et tout à coup, sans qu'elle nût les reteair, des larmes folles jaillirent de ses yeux. Longtemps après, quand elle se sentait op-pressée sans savoir pourquoi, quand il lui semblait sentir l'aile sombre des pressentiments qui la frap-pait au visage, elle murmurait encore en elle

- Ils out voulu tuer les cigognes ! VIII

Quelques mois se passèrent ainsi, et les relations de chaque jour entre les trois habitants du château devenaient de plus en plus tendues. Livadia était d'une humeur sombre et violente qui ne souffrait aucune contradiction; tout l'irritait, tout la blessait. Parfois eile passait de longues heures dans un silence voulu, indifferente à tout absorbée dans de ténébreuses peusées qui assombrissaient sa beauté ; d'autres jours elle était agressive et amère, et cherchait à heurter Louis en tout ce qu'elle savait lui être cher. Elle redoutait suriont qui ponvait avoir une apparence d'intimité avec son mari ou sa belle-mère ; elle gardait pour elle tontes les lettres de son père et de sa fante qui lui arrivaient d'Italie, les relisait avec avi-dité, et s'abimait ensuite dans de longues réveries. Louis virgit près d'elle conme un étringer, as rendant compte qu'il ne possèdait ni con occur ni sen esprit, et tremblant comme un enfant devant cotte rituation menagants.

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1886. - Nº 19

PAR JACQUES BRET

VII

- Je serai vraiment trop heureuse d'admirer tant de vertus, dit Livadia en s'eloignant avec son Cependant son cœur n'était pas mauvais, mais

à la façon de ces arbres sauvages qui produisent quelques bons fruits sous des touffes de branches folles, fruits si difficiles à cueillir, qu'il faut risquer sa vie pour les détacher. Un jour qu'elle était dans sa chambre, elle entendit dans le salon, au-dessous d'elle, la marquise qui s'entretenait avec deux personnes qu'elle reconnut pour etre les religieuses de Saint-Ernigont.

Comme le bruit de la conversation venait jusqu'à

elle, par les senètres ouvertes, elle saisit le nom du père Mathurin, le vieil infirme qu'elle était allée voir avec Louis : - Oui, Mme la marquise, disait sœur Marthe, le pauvre homme est mort cette nuit, après de gran-

- Mais alors sa veuve doit se trouver dans une nde misère avec la petite qu'elle s'est chargée

- C'est ce que je voulais vous dire. Madame la marquise ; la maladie du vieux a absorbé les dernières ressources de la maison et la pauvre femme n'avait pas même de pain pour elle et pour sa pe-

- Je vous remercie de m'avoir prévenu, ma bonne sœur; j'irai aujourd'hui même et je tâcherai d'arranger les choses pour que la grand'mère puiss continuer à élever l'enfant.

Elles causèrent encore quelques instants ; un centiment de pitié s'était élevé dans le cœur de Livadia en entendant parler de cette misère. La cabane, le jardin, la jolic petite fille avec laquelle elle avait joué, lui revinrent en mémoire, et, au oment où les sœurs, ayant pris congé de la marquise, traversaient le perron, elle se pencha à la enètre, détacha son bracelet et le leur jeta en di-

- Prenez cela pour la mère Julienne. Le bracelet, lancé d'une main énergique, vint s'accrocher dans le voile de sœur Marthe, qui se retourna toute tremblante et confuse. La sainte fille resta un moment interdite, levant les yeux vers la fenètre de Livadia et les abaissant sur le bijou dont elle ne savait que faire jusqu'à ce qu'en-fin la jeune marquise la tirât d'embarras par un

- Emportez-le. Allez...allez! Sœur Marthe obèit et vint conter son aventure au curé de Saint-Ernigont, qui savait déjà à quoi s'en tenir sur les allures de Livadia.

geste impérieux. en lui disant brusquement :

- Bassurez-vous, mes chères sœurs, dit il : la e marquise ne distingue pas encore l'aumône de la charité. Gardez ce bijou. Il nous servira pour les pauvres quand nous serons à bont de ressou ces. Tout bon mouvement va droit au ciel,où Dieu en tient compte à son auteur. Et quand elles furent parties, songeant en lui-

même à tout ce que cet acte révélait de bonte na-

turelle et d'ignorance chrétienne : -Mon Dieu, murmura-t-il, vous seul serez assez puissant pour refaire cet édifice auquel il manqu la pierre angulaire et pour combler l'abime qui sépare des êtres destinés à être unis. L'hiver vint ; les arbres étaient dépouilles ; une froide bise soufflait autour du château, les girouettes grinçaient sous le vent du nord et le givre

commençait à tomber. Depuis quelques jours, i

avait couvert les haies, les près, les champs voi-sins, d'une très légère couche blanche, qui s'était

attachée aux moindres rameaux et durcie à l'air de la nuit. Il avait fait un temps si brumeux, coupé de tant de rafales que la jeune femme n'avait pu sortir depuis quelques jours, et comme elle ne savait guère s'occuper à la maison, les heures lui avaient paru mortellement longues.

Souvent le front appuyé contre les vitres, elle regardait le vent qui secouait rudement les branches d'arbres, ou bien elle cherchait dans la pro fondeur des nuages les grandes bandes d'oiseaux sauvages qui traversaient pos climats et dont l'apparition lui causait un mouvement joyeux, car elle trouvait triste et désolé cet hiver de France à côté de l'hiver magnifique de sa belle Russie. Elle se rappelait avec regret l'éclat de la neige, le seintillement des glaçons, le silence imposant de ce désert immaculé, les courses rapides en traînean. Elle s'éfonnait de voir les flocons blancs fondre et se corrompre si rapidement, elle gémissait de la teinte sombre du ciel, de l'absence de lumières, de l'humidité malsaine du climat

Enfin, la tempète se calma un peu; elle put profiter d'une éclaircie et sortit seule dans la campague. L'herbe gelèe craquait sous ses pieds, des gouttes d'eau se détachaient de loin en loin des buissons et tombaient avec un bruit sourd, de petites branches mortes se separaient tout d'un coun des troncs d'arbre ; la campagne était plus déserte que de coutume, et la jeune femme s'en réjouit. Elle se dirigeait vers un petit étang situé à quelques cer taines de mètres du château et suivait un sentier bordé de grandes haies. L'air vif qui fouettait son visage lui rappelant son air natal : elle l'aspirait à pleins poumons : elle marchait vite, d'ur pas fler et relevé, qui ne connaissait point l'hési tation, et elle arriva bientôt au but qu'elle avait

prenait naissance non loin de là ; la source était abondante et, à peine descendue de la colline voisine, s'elargissait ainsi en nappe d'esu dans une vaste prairie, bordée de grands chêues. L'été, des neuuphars blanes, s'étalaient à la surface, des jones croissaient cà et là, les oiseaux et parfois les chevreuils venaient se désalterer à cette eau lim-

oun bruit sec ; des feuilles m event avait apportées sur l'eau, couraient en tourbillonnant comme de frèles nacelles. Au moment où elle arrivait. une bande de caeur cri sinistre ; dans le ciel, les nuages coursient

élancés : - Si c'étaient des cigognes ! pepsa-t elle.

Mais non! Livadia était en France, et ces oiseaux qu'elle aimait ne s'y reposent guère. Pourtant ses yeux ne sont pas en défaut; les voilà, elles s'ap-prochent, elles descendent en hésitant, regardant reste immobile, elle retieut son soufile; un n

chant, Livadia remarqua sur la rive gauche une légère couche de glace qui dessinait 'étang comme un contour lumineux ; les roseaux

nards sauvages, qui s'était abattue pour queltants,s'envola avec un grand bruit d'ailes, et Livadia, qui les suivait des yeux, les vit se reformer en files, formant dans lesairs un long trait noir. Elle s'approcha d'un gros chène et s'y appuva : des corbeaux à l'aile noire passèrent avec toujours, rayes de bandes sombres et de croupes olanches. Comme la jeune femme les regardait, elle crut en voir descendre un groupe, un voi d'oiseaux qui s'abaissa vers la terre. Peu à non elle distingua des points noirs distincts; puis ils s'abaissèreut encors, elle vit de longues pattes, des cous

si l'endroit est assez sauvage, si nul regard indiscret ne trahira leur passage. Elles ont soif; leur course immense les a altèrées, et le petit étang est là qui brille entre les arbres. La bande sauvage tourne deux fois sur elle-même en poussant de cris aigus. Livadia, cachée par le tronc d'arbre. encore et ces amies de son enfance seront près d'elle comme autrefois. Elles descendent toujours, al-

longeant leurs grandes pattes, deia clies effleurent presque l'étang, et le battement de leurs ailes agite l'air, qui frappe au visage Livadia. Ce sont bien elles, ce sont ses belles eigognes, égarées omme elle sur ce coin de terre français : elle les regarde avec délices, elle attend le momentoù elles vont se reposer dans les roseaux, laissant dans son esprit un souveur qui enchantera ce lieu solitaire Mais, à l'instant, un coup de seu rete itit, la suraidis et agités par le soufile de l'hiver, se heurmée s'allonge sur l'étang ; la troupe des eigogues bat des ailes avec un cri d'alarme et d'un effort paissant remonte vers les cienx avant même

d'avoir touché la terre, Quel est le profane qui s'attaque aux cigognes ? L'une d'elles soit touchée par le plomb, soit sur prise par l'effroi on la fatigue, cherche vainement à rejoindre les autres ; son vol est lourd, elle ne peut monter ; elle trace un grand cercle autour de l'arbre même qui abrite Livadia. La jeune marquise croit qu'elle va tomber et s'élance avec un cri vour l'arracher à l'imprudent qui l'a tuée. Mais l'oiseau qui a repris ses forces, s'élève droit comme une flèche rapide que le regard perd de vue en un instant, et Livadia volt se refermer sur lui le nuage blanc qui le dérobe à ses yeux. En face d'elle, le garde sortait d'un buisson et

s'avançait de son côté. - Ah! Madame la marquise, quel coup j'aurais pu faire! Les avez-vons vnes ?... C'étaient des cigognes /... j'ai tiré trop tôt!

Livadia semblait se contenir à grand'peine, et regardant avec colère le pauvre garde qui ne pouvait pas la comprendre : — Pierre, lui dit-elle, si vous les aviez tuées, je vous aurais chassé sur l'heure.

Le vieux garde laissa tomber ses deux bras, et la crosse de son fusil heurta la terre avec un bruit sourd. Livadia le regarda un instant, puls dedai-gnant tout effort pour lui faire comprendre sa pensee, elle lui tourna le dos et reprit le sentier

Cet étang était formé par une source vive qui